

JULIE VENOT

COLLABORATRICE

Paris

+33 (0) 1 40 54 51 00

jvenot@archipel.law



DOMAINES D'ACTIVITE

- ‡ Contentieux international
- ‡ Exécution des décisions de justice et sentences arbitrales
- ‡ Recherche et recouvrement d'actifs
- ‡ Mesures provisoires et d'exécution
- ‡ Droit pénal
- ‡ Immunités des États
- ‡ Droit européen

Julie Venot exerce en contentieux international des affaires, reconnaissance et exécution des sentences arbitrales et jugements étrangers.

Avocate au barreau de Paris, Julie intervient principalement en contentieux international des affaires : procédures transfrontalières, asset recovery et reconnaissance et exécution internationale des jugements et sentences arbitrales, en particulier en matière de fraude. Elle conseille également ses clients en droit international des affaires, droit des contrats internationaux et droit pénal.

Avant de rejoindre Archipel comme collaboratrice en 2018, Julie a exercé dans un cabinet parisien spécialisé en arbitrage international. Elle est titulaire d'un Master 2 Contentieux, Arbitrage et Modes alternatifs de règlement des conflits de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et d'un Master 2 Droits africains de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Julie travaille en français, anglais et espagnol.

PROJETS RECENTS

- ‡ Mesures d'investigation ordonnées sur requête dans l'intérêt du liquidateur d'une banque en faillite afin d'identifier les actifs détournés par d'anciens dirigeants
- ‡ Contestation des actes d'appauvrissement effectués par un débiteur en fraude des droits de ses créanciers
- ‡ Conseil d'un État d'Asie pour résister à l'exécution d'une sentence arbitrale contre des actifs localisés en France
- ‡ Conseil d'un receiver des Iles Vierges Britanniques dans le cadre d'une procédure de recouvrement de créances
- ‡ Conseil d'un groupe de sociétés dans le suivi des contrats et la gestion des contentieux internationaux
- ‡ Conseil de fonds souverains dans une procédure pénale relative à un détournement de fonds international (corruption, détournement de fonds publics, blanchiment)
- ‡ Conseil d'une multinationale pour s'opposer à la reconnaissance et l'exécution en France d'un jugement rendu en Amérique latine
- ‡ Conseil d'une personne physique pour l'exécution d'un jugement de divorce sur des actifs localisés en France